

# Bilan annuel de gestion des matières résiduelles de la Manicouagan - 2019



Rédigé par

Patrick Fortin, coordonnateur en  
environnement

## 1. Table des matières

1.	INTRODUCTION.....	2
2.	RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN.....	2
2.1	Mission, vision, valeurs.....	3
2.2	Services offerts.....	4
2.3	Objectifs de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan.....	6
3.	CATÉGORIE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	6
3.1	Matières recyclables.....	7
3.2	Matières éliminées.....	8
3.3	Encombrants.....	12
3.4	Caractérisation des matières résiduelles au LET de Ragueneau.....	13
3.5	Écocentres.....	15
3.6	Magasin de réemploi.....	18
4.	PORTRAIT GLOBAL.....	19
5.	SENSIBILISATION ET INITIATIVES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS.....	20
6.	CONCLUSION.....	21

## 1. INTRODUCTION

Dans une optique de reddition de comptes et de transparence, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) publie un bilan annuel de ses opérations. Ce bilan permet d'évaluer la progression de l'application du *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 (PGMR)* et mesurer ses efforts, ses activités et ses résultats.

Il dresse un portrait de la gestion des matières résiduelles de la Manicouagan pour l'année 2019. Les différents résultats sont énoncés et comparés avec l'année de référence 2014 du PGMR ainsi que celles qui suivent.

Plus spécifiquement, ce document fait état des quantités de matières recyclées, valorisées et éliminées par le biais des différentes installations et des services offerts, tels que la collecte sélective, l'enlèvement des ordures et l'élimination, la collecte des encombrants, les entrées de l'écocentre et les sorties du magasin de réemploi Phase 2.

## 2. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

La Régie est une organisation municipale ayant pour mandat d'optimiser les services de collecte, de traitement, d'élimination et de valorisation des matières résiduelles afin de réduire les coûts de gestion pour les municipalités de la région et d'atteindre les objectifs de mise en valeur fixés par le gouvernement.

La Régie possède, depuis 2009, la responsabilité de la gestion des matières résiduelles du territoire de la Manicouagan, comprenant huit municipalités, dont la Ville de Baie-Comeau et les municipalités de Baie-Trinité, Chute-aux-Outardes, Franquelin, Godbout, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel et Ragueneau. La figure 2.1 représente la carte de la MRC de Manicouagan où sont situées les municipalités membres.

La population de la MRC Manicouagan est détaillée au tableau 2.1. En 2019, on comptabilise 28 267 habitants. Le présent tableau résume la diminution démographique enregistrée dans la région depuis 2014.

**Tableau 2.1 Historique de population MRC Manicouagan**

Année	Population
2014	29 974
2015	29 449
2016	29 136
2017	28 311
2018	28 267
2019	28 267

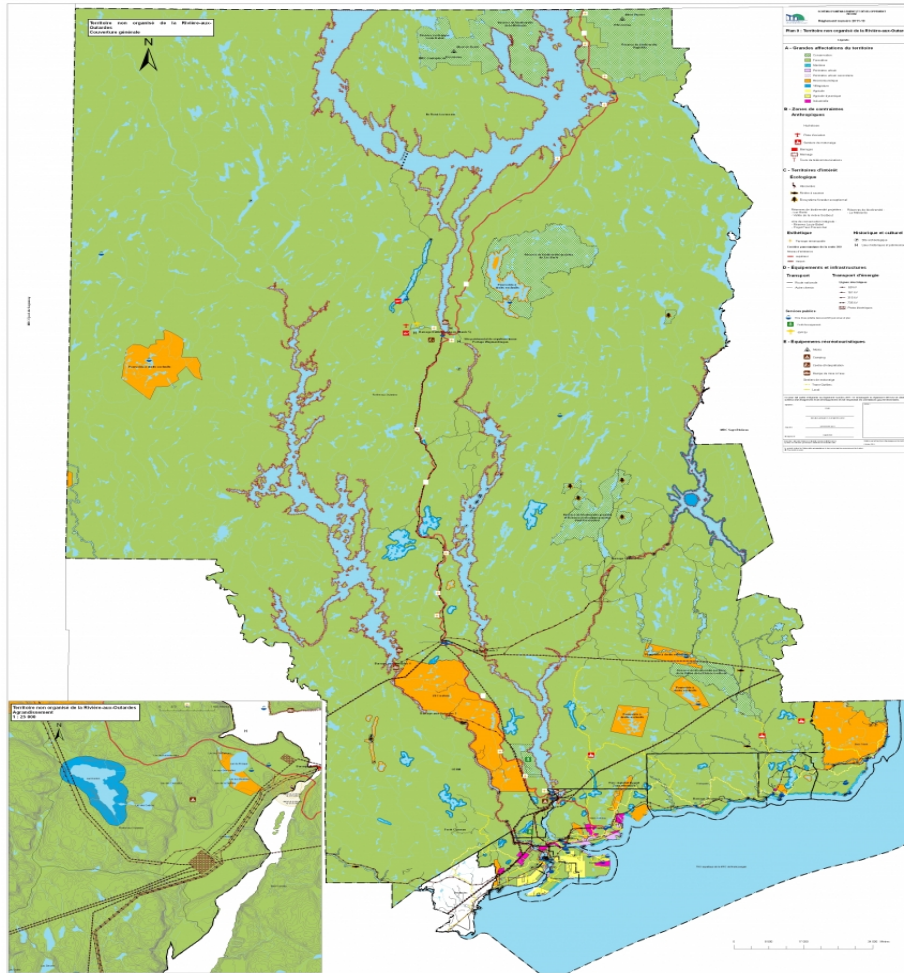


Figure 2.1 : Carte de la MRC de Manicouagan (MRC MANICOUAGAN, 2012)

## 2.1 Mission, vision, valeurs

La Régie désire atteindre une saine gestion des matières résiduelles tout en respectant la capacité de payer des contribuables et agit comme leader auprès des citoyens dans leur propre gestion des matières résiduelles.

Pour y arriver, la Régie s'est dotée d'objectifs. Tout d'abord, elle souhaite offrir des alternatives et des services appropriés afin de permettre aux citoyens de se départir adéquatement de leurs matières. Ensuite, promouvoir la gestion responsable des matières résiduelles par l'application et la sensibilisation au principe des « 3RV-E », soit la réduction à la source, le réemploi, la récupération et la valorisation de manière à réduire l'élimination tout en optimisant la filière enfouissement.

Les valeurs qui distinguent la Régie des autres organisations sont les suivantes :

- Le respect de l'environnement : sensibiliser à la consommation responsable et s'assurer que les opérations quotidiennes se réalisent dans le maintien de standards de qualité supérieure par l'optimisation continue de la filière enfouissement et le traitement des eaux usées ainsi que la réduction du taux de rejet des matières par la réutilisation, la récupération et la valorisation.
- La transparence : informer la population sur les activités de l'organisme en offrant une vision complète des orientations et en favorisant la participation citoyenne.
- L'innovation : mettre en place des systèmes performants dans le domaine de la valorisation, du traitement et des collectes des matières résiduelles.
- La solidarité : soutenir les organismes du milieu œuvrant auprès des gens dans le besoin par la redistribution, lorsque possible, de biens réutilisables ainsi que par l'aménagement d'espaces d'entreposage. Offrir des emplois de qualité aux personnes en réinsertion sociale.

## **2.2 Services offerts**

Depuis 2011, les citoyens de la Manicouagan bénéficient d'un service de collecte porte-à-porte uniformisé pour les matières recyclables et les ordures ménagères. Le contrat actuel a été mandaté à l'entreprise Location Excavation R.S.M.F pour une durée de cinq ans (2016-2021).

### **Gestion des matières recyclables**

Les matières recyclables sont collectées et acheminées au centre de transfert situé au Complexe de gestion intégrée des matières résiduelles. Mises en ballots à l'aide d'une presse, elles sont ensuite transportées vers un centre de tri à l'extérieur de la région.

La Régie a le mandat d'augmenter la quantité de matières recyclables et d'améliorer la qualité de ces matières.

### **Gestion des ordures**

La Régie de gestion des matières résiduelles opère un lieu d'enfouissement technique situé à Ragueneau. Plusieurs camions y transitent chaque semaine. La clientèle se compose des municipalités membres, des industries, commerces et institutions (ICI), des entrepreneurs (construction, rénovation, démolition (CRD), de la communauté autochtone de Pessamit, et du territoire non organisé (TNO).

La Régie est également propriétaire de l'ancien site d'enfouissement sanitaire situé sur le chemin de la Scierie à Baie-Comeau et fermé depuis 2002. Elle effectue un suivi post-fermeture jusqu'à ce que ce lieu

n'ait plus d'impacts sur l'environnement en suivant les recommandations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

### **Gestion des encombrants**

La collecte des encombrants est offerte une fois par année, au printemps, et est assurée par l'entrepreneur de collecte. Un encombrant est un déchet dont la dimension ou le poids ne permet pas d'être déposé dans le bac roulant. Lors de cette collecte, il n'y a pas de tri possible. Les matières sont acheminées au lieu d'enfouissement. Les citoyens doivent utiliser ce service que pour se départir de matières qui n'ont pas de potentiel de valorisation.

| Un encombrant est un déchet voué à l'enfouissement.

### **Valorisation des matières**

La Régie assure le réemploi, la récupération et la valorisation des matières ne pouvant être récoltées lors de l'enlèvement des ordures ménagères et de la collecte des matières recyclables, tels les objets encombrants, les débris de construction ou les résidus domestiques dangereux (RDD). Elle le fait par l'intermédiaire de ses écocentres et de son magasin de réemploi Phase 2.

La Régie opère un écocentre à Baie-Comeau et deux écocentres satellites à Godbout et Baie-Trinité. Un point de service est également accessible chez Transformation des métaux du Nord pour la disposition des matériaux secs seulement. Ce service est gratuit pour les citoyens des municipalités membres, jusqu'à un maximum de trois tonnes par évaluation municipale, et ce, peu importe le point de dépôt utilisé. Une tarification est établie pour les entreprises, commerces ou institutions désirant se départir de matières par le biais des écocentres. Les résidus sont triés selon un système de conteneurs séparant les différents types de matières. Les matières pouvant être revalorisées sont acheminées vers différentes entreprises de récupération telles que Baie-Comeau Métal, AIM recyclage Desgagnés et Transformation des métaux du Nord.

Les matières pouvant obtenir une deuxième vie sont dirigées vers le magasin de réemploi Phase 2 afin d'être vendues aux citoyens à prix modique. Le magasin abrite un atelier d'ébénisterie et de mécanique permettant la réparation d'items réutilisables et où de vieux matériaux sont récupérés pour créer de toutes pièces des objets exclusifs.

## **Matières organiques**

La Régie a le mandat de gérer la matière organique générée sur le territoire. À la fin de l'année 2019, une demande de financement a été déposée au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation ou compostage (PTMOBC) pour la construction d'une plateforme de compostage située au lieu d'enfouissement de Ragueneau. Ce service sera mis en place d'ici 2022 afin de satisfaire aux exigences du gouvernement du Québec quant au bannissement de l'enfouissement des matières organiques.

## **Gestion des boues**

La Régie est également responsable de la coordination, de la collecte, du transport et du traitement des boues provenant des fosses septiques et des étangs aérés de ses municipalités membres. Ce volet, lorsque mis en œuvre, complétera l'ensemble des services offerts par la Régie.

## **2.3 Objectifs de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan**

Par son PGMR 2016-2020, la Régie a mis de l'avant plusieurs objectifs. Bien que ce rapport ne soit pas un suivi de ce plan de gestion, ce bilan permet de mettre en lumière les résultats de l'année 2019 en ce qui a trait aux matières résiduelles.

Les objectifs du PGMR qui se prêtent à cet exercice sont les suivants :

- Réduire de 75 kg/habitant les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement;
- Augmenter de 10 % les matières recyclables envoyées au centre de tri;
- Produire et diffuser des bilans de gestion des matières résiduelles (GMR) et des rapports de mise en œuvre du PGMR annuellement.

La prise en compte des objectifs permet de mieux évaluer les performances des municipalités de la Manicouagan pour la période donnée.

## **3. CATÉGORIE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Cette section est le cœur du bilan annuel. Elle présente les performances de la Manicouagan pour chaque type de matières; les matières recyclables, les matières enfouies, les encombrants, les matières valorisées par les écocentres et le magasin de réemploi Phase 2.

### 3.1 Matières recyclables

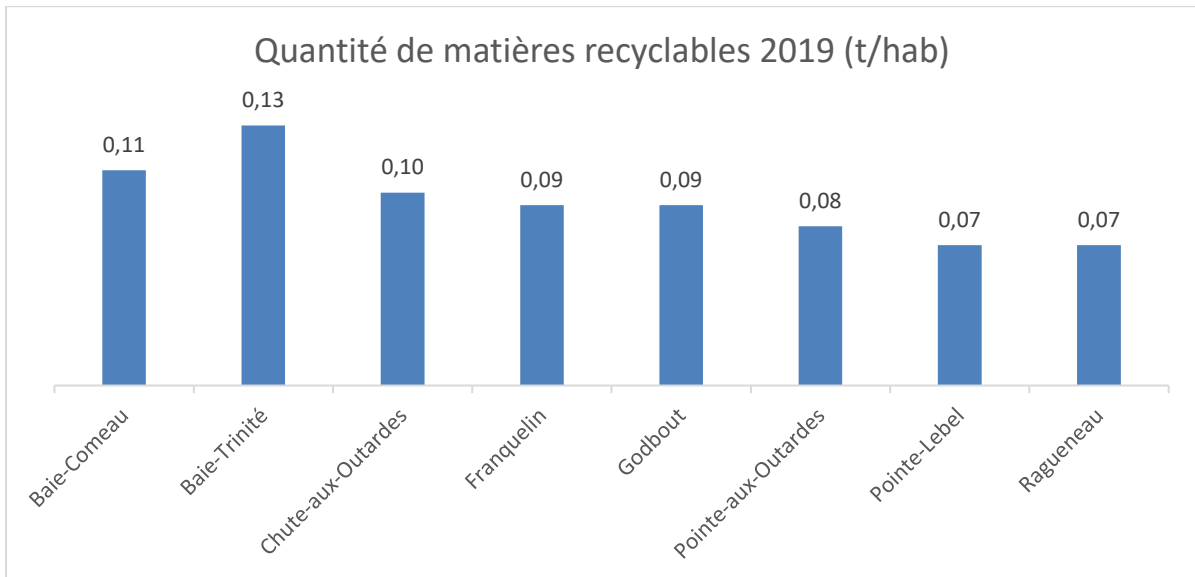
En 2019, 2 932 tonnes de matières recyclables résidentielles et commerciales ont été détournées de l'élimination et ont été acheminées majoritairement vers le centre de tri de Récupération Frontenac à Thedford Mines. Le tableau 3.1 démontre qu'il y a une diminution constante des quantités transbordées depuis les six dernières années. Ce phénomène s'explique, entre autres, par un changement dans la conception des produits, ceux-ci sont plus légers et leur emballage a diminué ainsi que par la diminution des journaux mis en marché (Recyc-Québec, 2017). Le climat économique et la baisse de la population de la MRC sont également des facteurs qui influencent la quantité de matières générées, et ce, pour toutes les catégories (matières recyclables, ordures, encombrants).

**Tableau 3.1 : Historique des quantités de matières recyclables collectées par municipalité (tonnes)**

Municipalités	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Baie-Comeau	2 706 t	2 582 t	2 493 t	2 438 t	2 345 t	2 283 t
Baie-Trinité	80 t	70 t	60 t	57 t	53 t	50 t
Chute-aux-Outardes	145 t	154 t	149 t	156 t	146 t	146 t
Franquelin	21 t	18 t	22 t	22 t	23 t	26 t
Godbout	38 t	30 t	26 t	25 t	26 t	24 t
Pointe-aux-Outardes	115 t	118 t	111 t	109 t	109 t	105 t
Pointe-Lebel	192 t	165 t	163 t	159 t	143 t	132 t
Ragueneau	100 t	97 t	93 t	90 t	87 t	90 t
TNO	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t
<b>MANICOUAGAN</b>	<b>3 397 t</b>	<b>3 234 t</b>	<b>3 118 t</b>	<b>3 057 t</b>	<b>2 932 t</b>	<b>2 856 t</b>



**Figure 3.1 Quantité de matières recyclables collectées par habitant 2019 (t/hab.)**



### **3.2 Matières éliminées**

En 2019, la quantité totale de matières envoyées à l'élimination se chiffre à 15 928,60 tonnes, excluant le matériel de recouvrement journalier. Après chaque journée d'opération d'enfouissement, les employés du LET doivent s'assurer de recouvrir le front d'enfouissement avec du matériel de recouvrement. Comme celui-ci est finalement enfoui, il se doit d'être calculé dans la quantité de matières éliminées. C'est 4 522,85 tonnes de matériel de recouvrement journalier qui a été utilisé en 2019. Le tonnage enfoui incluant le matériel de recouvrement est de 20 451,45 tonnes.

Le matériel de recouvrement se compose d'un mélange de résidus de construction, rénovation et démolition ainsi que de bardeaux d'asphalte. Ces matériaux sont broyés et mélangés selon des proportions bien établies afin d'obtenir un mélange homogène respectant les critères du MELCC pour l'utilisation d'un matériel de recouvrement alternatif pour le recouvrement journalier des matières résiduelles.

Le tableau 3.2.1 démontre les quantités de matières reçues au lieu d'enfouissement de Ragueneau selon leur provenance pour l'année 2019. L'historique des quantités annuelles de matières enfouies depuis l'année de référence 2014 est présenté au tableau 3.2.2.

**Tableau 3.2.1 : Quantité de matières éliminées selon leur provenance (en tonne)**

Provenance des matières	Tonnage total 2019
Ordures résidentielles* (Municipalités membres)	7 540,22 t
Ordures résidentielles (clientèle externe)	873,98 t
ICI	6 089,19 t
CRD	361,17 t
Encombrants	133,78 t
Rejet écocentre	849,53 t
CRD ancien écocentre	561,88 t
Produits spéciaux et sols contaminés	114,98 t

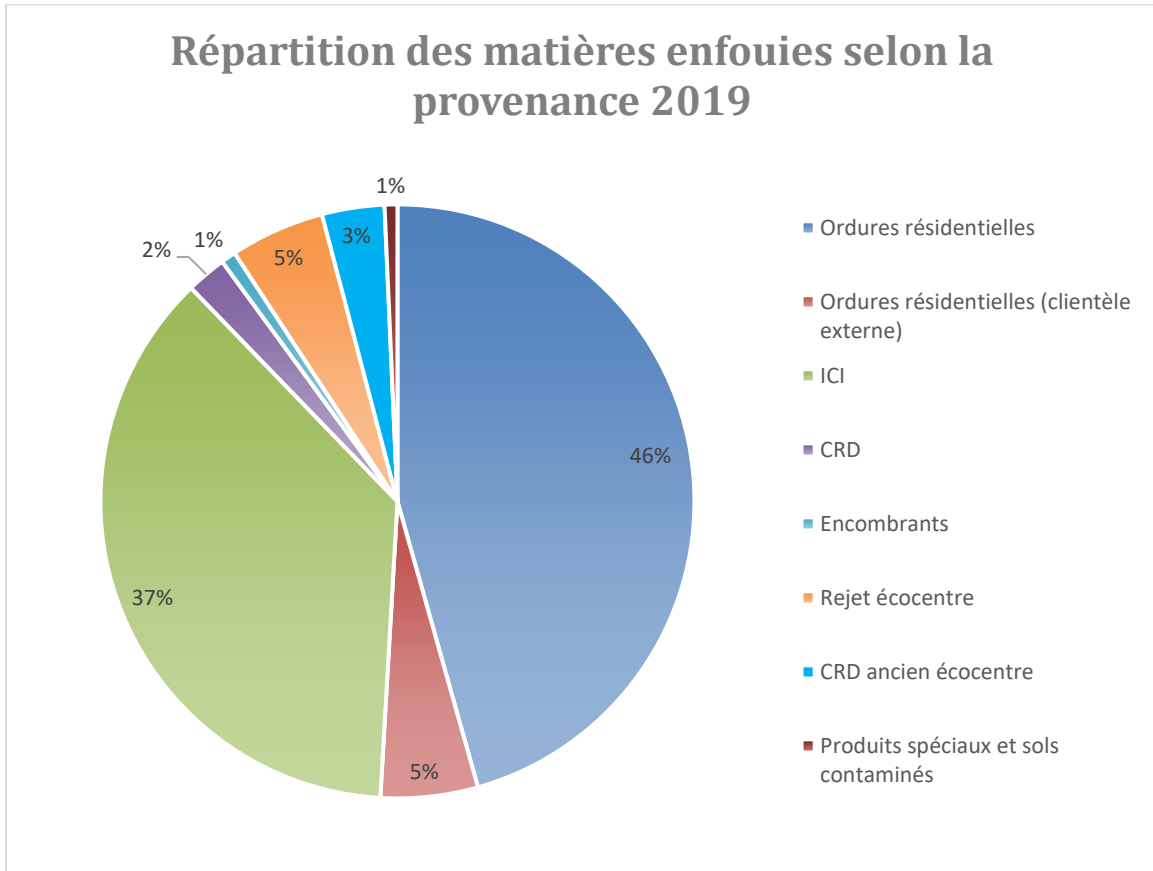
\*Inclus les ordures de la barrière au LET de Ragueneau

**Tableau 3.2.2 : Historique des quantités de matières éliminées (en tonne)**

Année d'exploitation	Total enfoui	Total enfoui incluant recouvrement
2014	25 060,63 t	32 475,08 t
2015	23 526,87 t	31 192,17 t
2016	21 381,51 t	31 410,26 t
2017	20 747,78 t	28 292,61 t
2018	21 295,04 t	26 807,06 t
2019	15 928,60 t	20 451,45 t

La figure 3.2.1 indique la répartition de ces matières sous forme de pourcentage pour en visualiser la proportion.

Figure 3.2.1: Répartition des matières enfouies selon leur provenance



### Ordures résidentielles

Les ordures ménagères totales, incluant celles de la communauté autochtone de Pessamit, représentent 51 % du total des matières éliminées. Les industries, commerces et institutions (ICI) représentent également un segment important dans la quantité de matières enfouies. Depuis le mois de novembre 2018, la MRC de La Haute-Côte-Nord a choisi un autre lieu d'élimination pour l'enfouissement de ses ordures municipales, ce qui explique en majeure partie la diminution de 5 366,44 tonnes de matières enfouies au LET en 2019 par rapport à 2018.

De 2015 à 2018, on constate une baisse de la quantité de matières enfouies, jusqu'à 2019 où une légère hausse est enregistrée. Le tableau 3.2.2 illustre les résultats par municipalité par année.

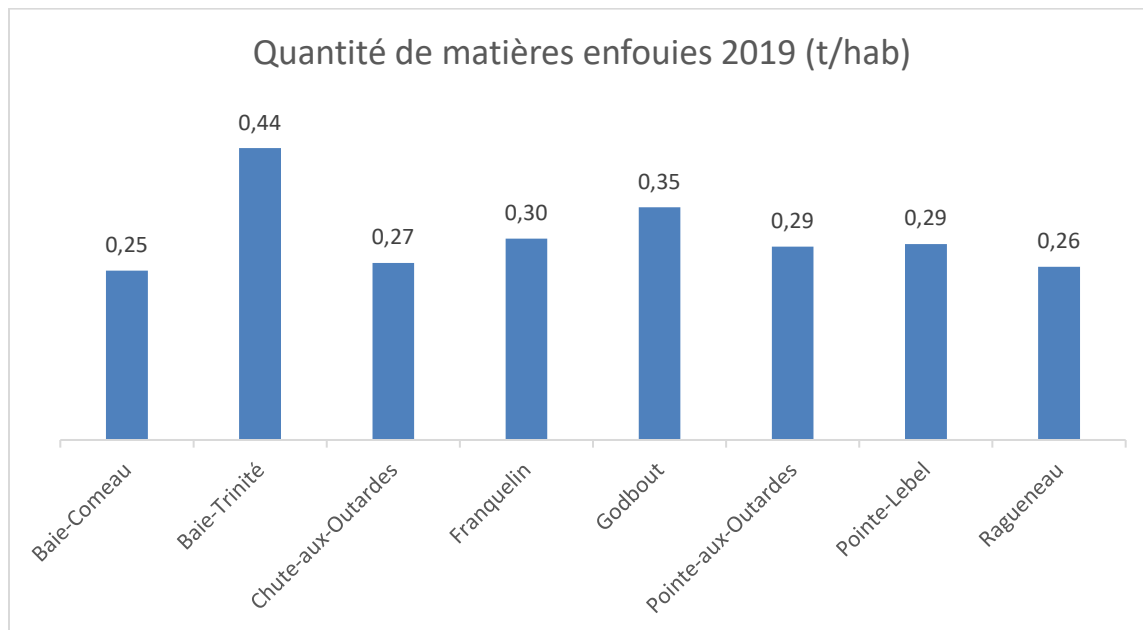
**Tableau 3.2.2 Historique des quantités d'ordures ménagères enfouies par municipalité (tonne)\***

Municipalités	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Baie-Comeau	5 690 t	5 800 t	5 497 t	5 415 t	5 320 t	5 454 t
Baie-Trinité	192 t	200 t	200 t	202 t	220 t	170 t
Chute-aux-Outardes	440 t	450 t	431 t	416 t	415 t	426 t
Franquelin	74 t	63 t	73 t	79 t	117 t	94 t
Godbout	88 t	124 t	85 t	89 t	80 t	90 t
Pointe-aux-Outardes	404 t	426 t	396 t	363 t	380 t	406 t
Pointe-Lebel	589 t	616 t	555 t	561 t	597 t	582 t
Ragueneau	419 t	447 t	373 t	396 t	371 t	374 t
TNO	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t
<b>MRC MANICOUAGAN</b>	<b>7 896 t</b>	<b>8 126 t</b>	<b>7 611 t</b>	<b>7 522 t</b>	<b>7 500 t</b>	<b>7 596 t</b>

\*La quantité enfouie par municipalité inclut les encombrants, mais exclut les ordures à la barrière au LET.

La figure 3.2 ci-dessous démontre la quantité d'ordures ménagères par habitant en 2019. On constate un taux d'enfouissement plus élevé par habitant pour Baie-Trinité et Godbout comparativement aux autres municipalités. L'utilisation du service de collecte résidentiel par le secteur commercial, puisqu'il y a très peu de collecte commerciale en périphérie, et l'achalandage saisonnière élevé en période estivale peut avoir un effet sur la quantité de matières enfouies par habitant. De nombreuses entreprises de petite taille utilisent le service de collecte résidentiel au lieu d'une collecte privée, spécialement les terrains de camping.

**Figure 3.2.2 Quantité d'ordures ménagères collectées par habitant (t/hab.)**



### Ordures industries, commerces et institutions

Il est important de distinguer l'élimination résidentielle des matières résiduelles et celle du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD). Le tableau 3.2.3 représente le tonnage éliminé par les ICI et par les entreprises productrices de CRD des six dernières années. Une nette diminution de matières enfouies est apparente chez les ICI ainsi que du secteur du CRD depuis 2014.

**Tableau 3.2.3 Historique des quantités de déchets des ICI et CRD (tonne)**

Provenance des déchets	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Industries	2 012,46 t	1 064,22 t	1 007,13 t	1 128,59 t	1 166,26 t	1 087,14 t
Commerces et institutions	6 063,07 t	6 928,10 t	5 464,99 t	5 239,59 t	5 463,94 t	5 002,05 t
CRD	1 919,29 t	764,25 t	540,08 t	494,66 t	788,25 t	361,17 t
<b>Total</b>	<b>9 994, 82 t</b>	<b>8 756,57 t</b>	<b>7 012,20 t</b>	<b>6 862,84 t</b>	<b>7 418,45 t</b>	<b>6 450,36 t</b>

### **3.3 Encombrants**

La Régie offre aux citoyens de ses municipalités membres la collecte des gros rebuts ou encombrants. La méthode de collecte a évolué au fil des années passant de deux collectes par année, au service de collecte sur appel et finalement à une seule collecte annuelle. En 2014, le service était offert sur appel et les citoyens avaient droit à deux collectes par année. Les exigences administratives, logistiques et financières engendrées par cette méthode ont été réévaluées. Ainsi, à partir de 2015, une seule collecte annuelle de porte-à-porte a été réalisée au printemps, à des dates prédéterminées pour chaque municipalité.

D'après le tableau 3.3, la quantité d'encombrants collectée fluctue, mais demeure relativement stable avec une moyenne de 126 tonnes par année sur le territoire de la MRC de Manicouagan depuis les six dernières années. L'écocentre de Baie-Comeau et les écocentres satellites de Godbout et de Baie-Trinité ainsi que le point de dépôt de Ragueneau permettent aux citoyens de ne pas attendre la collecte printanière pour se départir de leurs encombrants.

**Tableau 3.3 Historique de la quantité d'encombrants collectés par municipalité (tonne)**

<b>Municipalités</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Baie-Comeau	43 t	20 t	20 t	41 t	32 t	34 t
Baie-Trinité	0 t	0,5 t	1 t	1 t	3 t	1 t
Chute-aux-Outardes	31 t	18 t	12 t	18 t	16 t	22 t
Franquelin	1 t	2 t	0 t	0 t	4 t	2 t
Godbout	0 t	0,5 t	0 t	0 t	0 t	0 t
Pointe-aux-Outardes	18 t	25 t	5 t	18 t	14 t	21 t
Pointe-Lebel	36 t	28 t	21 t	31 t	22 t	29 t
Ragueneau	19 t	31 t	10 t	25 t	21 t	25 t
TNO	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t
<b>MRC MANICOUAGAN</b>	<b>148 t</b>	<b>125 t</b>	<b>70 t</b>	<b>134 t</b>	<b>112 t</b>	<b>134</b>

### **3.4 Caractérisation des matières résiduelles au LET de Ragueneau**

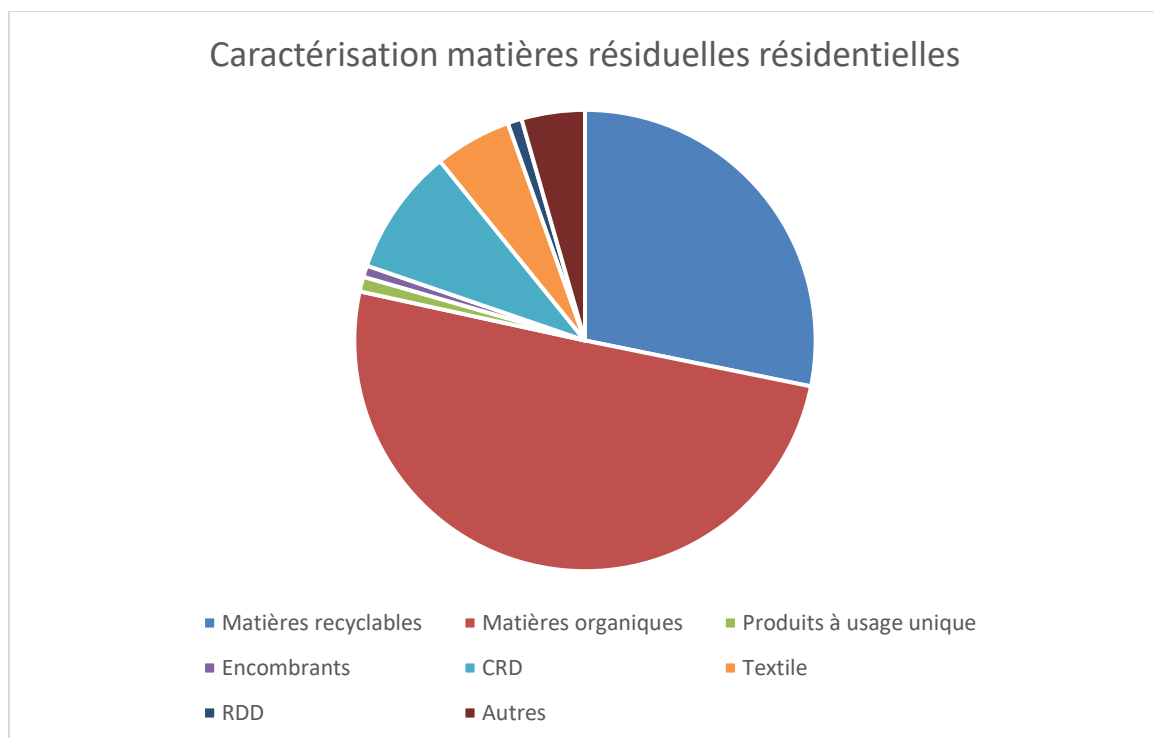
Le lieu d'enfouissement technique de Ragueneau a été sélectionné par Recyc-Québec afin de réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles enfouies. À terme, le projet de caractérisation, réalisé en deux phases, automne 2019 et printemps 2020 dressera un portrait représentatif des matières résiduelles entrantes au LET de Ragueneau et de dix (10) autres installations de gestion des matières résiduelles au Québec, soit d'autres lieux d'enfouissement techniques (LET), de lieux d'enfouissement de débris de construction (LEDCE), un dépôt de matériaux secs (DMS), de centres de transfert et d'un incinérateur.

En octobre 2019, l'échantillonnage a été effectué sur quatre (4) chargements de matières résiduelles résidentielles et trois (3) chargements provenant du secteur commerces et institutions, dont l'aluminerie Alcoa. Le groupe Chamard, qui a obtenu le mandat, a procédé à l'échantillonnage et au tri des matières résiduelles, en soixante-dix (70) catégories distinctes. Le tableau 3.4 et les figures 3.4.1 et 3.4.2 résument les résultats de cette première phase de caractérisation.

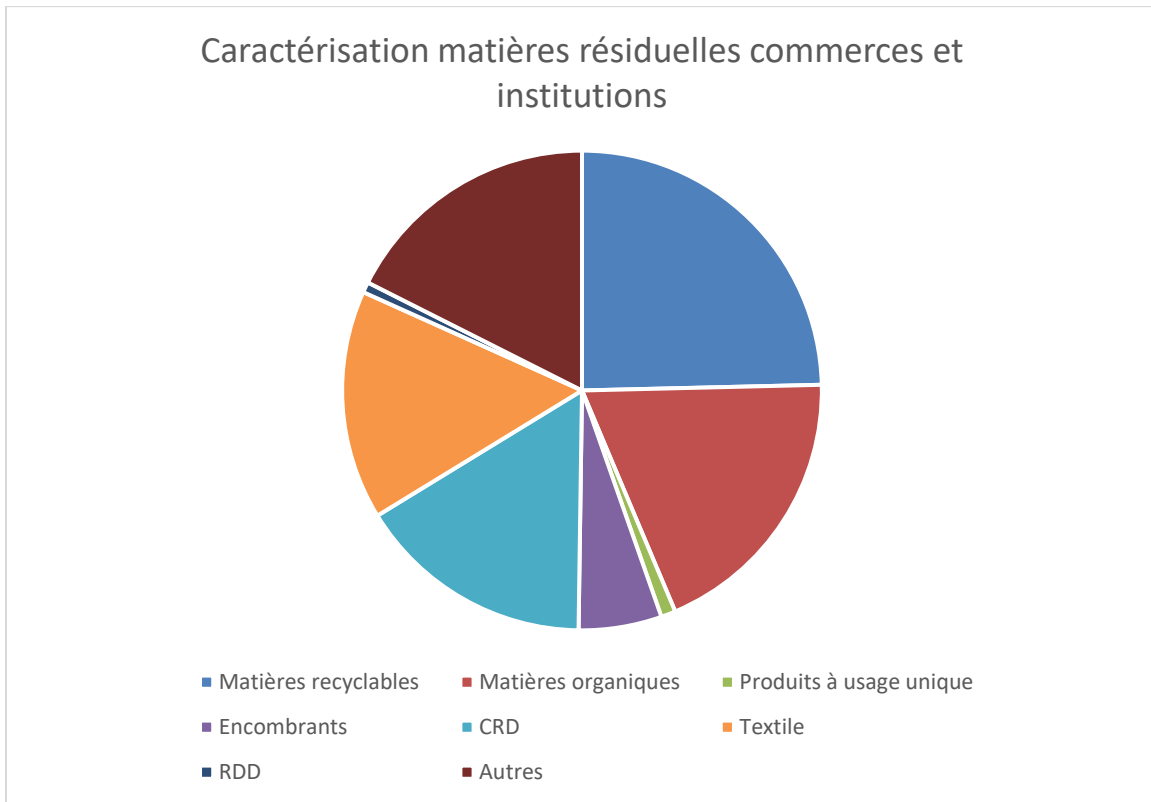
Tableau 3.4 Caractérisation regroupé par catégories (kg)

Catégories matières résiduelles	16-M-069	16-M-071	16-M-072	16-M-074	Total	16-I-070	16-I-075	Total	16-I-073
	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	Municipal	ICI	ICI	ICI	ICI
	RSMF. No 42 Baie-Comeau	RSMF. No 45 Pointe-Label	RSMF. No 43 Baie-Comeau	RSMF. No 43 Baie-Comeau		T. Bouleau BC Comm.	G. Bouffard BC Comm.		T. Bouleau Alcoa
Matières recyclables	23,47	34,18	26,11	30,39	114,15	25,23	30,61	55,84	30,39
Matières organiques	56,12	44,49	60,35	42,46	203,42	19,86	23,29	43,15	42,46
Produits à usage unique	1,14	1,3	1,59	0,18	4,21	0,64	1,59	2,23	0,18
Encombrants	0,02	0	3,25	0	3,27	0	12,7	12,7	0
CRD	4,45	8,05	7	16,6	36,1	23,6	12,76	36,36	16,6
Textile	3,17	7,6	1,27	9,79	21,83	28,34	6,74	35,08	9,79
RDD	3,23	0,05	0,23	0,49	4	0	1,6	1,6	0,49
Autres	9,24	5,62	1,45	1,68	17,99	27,72	12,12	39,84	1,68
Total (kg)	100,84	101,29	101,25	101,59	404,97	125,39	101,41	226,8	101,59

Figure 3.4.1 Matières résiduelles résidentielles (kg)



**Figure 3.4.2 Matières résiduelles commerces et institutions**



On remarque qu'une forte proportion, de l'ordre de 50 %, de matières organiques composent les matières résiduelles résidentielles enfouies. Ce gisement approvisionnera les infrastructures de traitement des matières organiques, lorsque mises en place, afin de réduire l'enfouissement et favoriser un retour à la terre. On constate également que les matières résiduelles sont composées à 25 % de matières recyclables.

Le secteur commerces et institutions se caractérise par une proportion relativement égale de matières organiques, matières recyclables, textiles, résidus de construction, rénovation et démolition et autres résidus ultimes. La diversité des matières s'explique par les nombreux secteurs d'activités desservis par la collecte privée en conteneurs à chargement avant.

Les matières recyclables présentes tant sur le plan résidentiel que commercial, institutionnel et industriel démontrent le besoin d'éducation, de sensibilisation et d'information.

### 3.5 Écocentres

La Régie possède des écocentres qui sont des sites de réemploi, de récupération et de valorisation des matières ne pouvant être collectées lors de l'enlèvement des ordures ménagères et de la collecte des



matières recyclables, tels les objets encombrants, les débris de construction ou les résidus domestiques dangereux (RDD). Ils sont situés à Baie-Comeau, Baie-Trinité et Godbout. Un point de service est également en opération à Ragueneau, chez Transformation des métaux du Nord (TMN). Ce service offre gratuitement aux citoyens trois tonnes par année, par adresse.

**Tableau 3.4.1 Historique du nombre d'entrées dans les écocentres**

Municipalités	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Baie-Comeau	21 947	22 984	23 750	24 575	22 234	22 608
Baie-Trinité	1 030	1 256	883	1 175	596	800
Godbout	993	1 076	1 135	1 149	1 104	1 070
Ragueneau (TMN)	585	583	641	624	679	500
<b>TOTAL</b>	<b>24 555</b>	<b>25 899</b>	<b>26 409</b>	<b>27 523</b>	<b>24 613</b>	<b>24 978</b>

On constate, en 2019, une légère augmentation de l'achalandage aux écocentres de la Manicouagan par rapport à 2018.

Le tableau 3.4.2 illustre la quantité de matières apportées aux écocentres et au point de service. Les écocentres satellites de Godbout et Baie-Trinité sont regroupés parce qu'il n'y a pas de balance à ces écocentres. On obtient la quantité de matières récupérées en additionnant les rejets et les valorisations. Certaines de ces valorisations, spécialement le métal ferreux, sont ramassées et pesées en même temps dans les deux écocentres, il est donc impossible de séparer les quantités de matières pour Godbout et Baie-Trinité.

**Tableau 3.4.2 Historique de la quantité de matières résidentielles reçues dans les écocentres par municipalité (tonne)**

Municipalités	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Baie-Comeau	3 323 t	3 109 t	3 242 t	3 352 t	2 886 t	2 888 t
Ragueneau (TMN)	231 t	291 t	301 t	296 t	336 t	235 t
Satellites	306 t	248 t	284 t	262 t	180 t	186 t
<b>TOTAL</b>	<b>3 860 t</b>	<b>3 648 t</b>	<b>3 827 t</b>	<b>3 910 t</b>	<b>3 402 t</b>	<b>3 309 t</b>

### 3.5.1 Bilan global des écocentres

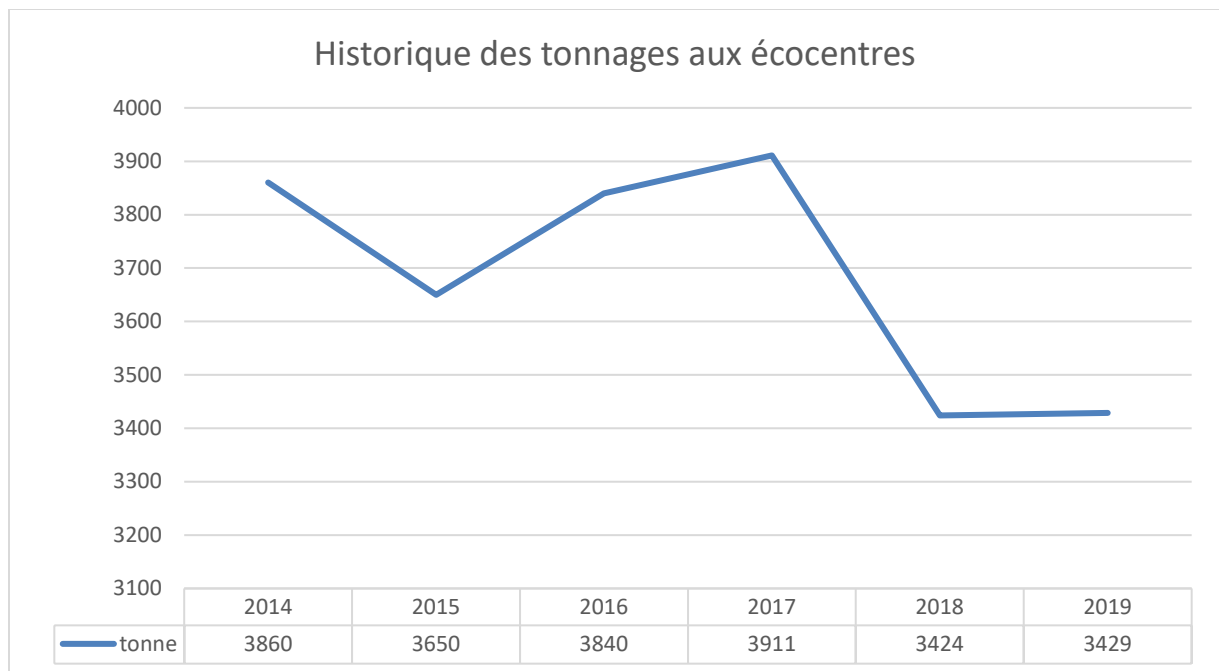
Cette section est consacrée à l'historique des opérations des écocentres de 2014 à 2019.

**Tableau 3.4.3 Historique des entrées des années d'opérations 2014-2019**

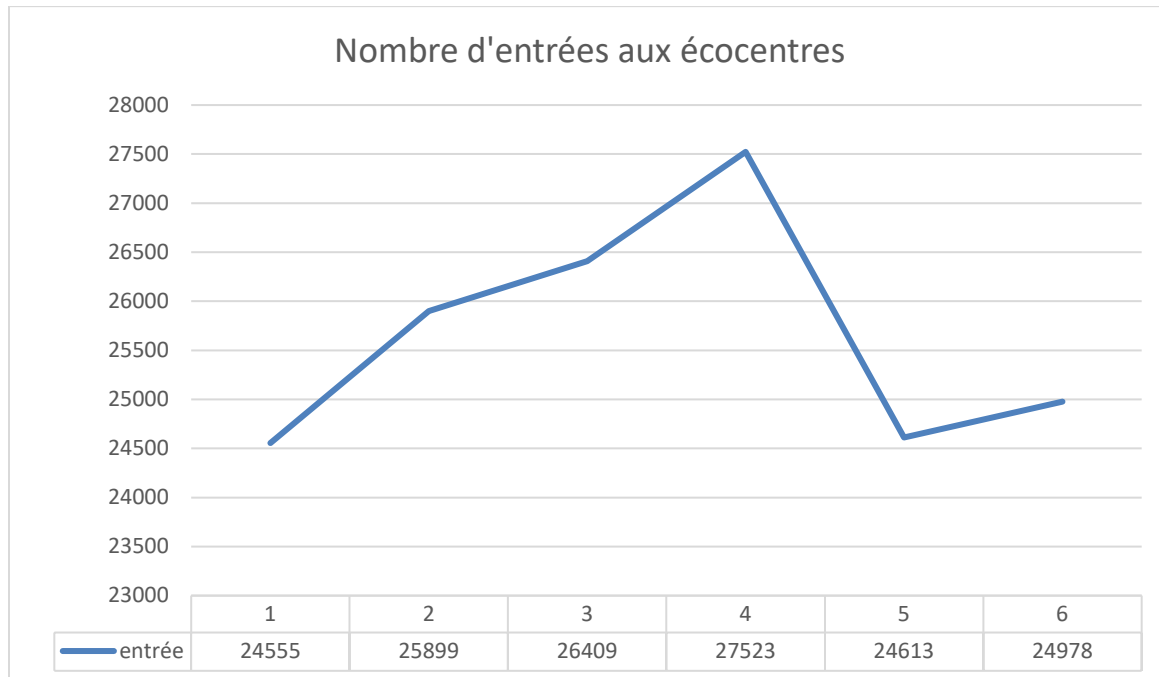
Année	Nombre d'entrées	Tonnage (entrées)	Tonnage rejet	Tonnage valorisation	Taux de valorisation	Taux de rejet
2014	24 555	3 860 t	900 t	2 868 t	74,30 %	23,32 %
2015	25 899	3 650 t	1 032 t	2 700 t	73,97 %	28,27 %
2016	26 409	3 840 t	1 121 t	2 715 t	70,71 %	29,18 %
2017	27 523	3 911 t	961 t	2 855 t	73,00 %	24,57 %
2018	24 613	3 424 t	747 t	2 675 t	78,11 %	21,81 %
2019	24 978	3 429 t	791 t	2 538 t	76,23 %	23,76 %

*Le manque ou le surplus au % des taux de rejet et valorisation est attribuable aux matières entrées ou sorties de l'écocentre sans avoir été pesées, telles que les ventes dans le magasin ou les collectes porte-à-porte.*

**Tableau 3.5.3 Historique des tonnages des années d'opérations 2014-2019**



**Tableau 3.5.3 Historique des entrées des années d'opérations 2014-2019**



L'année 2019 a connu un taux de valorisation inférieur à l'année 2018, mais demeure tout de même supérieure aux années 2014-2017, ce qui se traduit par moins de résidus acheminés à l'enfouissement et plus de valorisation par l'entremise du magasin de réemploi et de partenaires externes tels que Transformation des métaux du Nord, qui valorise les résidus de construction, rénovation et démolition.

On constate un tonnage et un nombre d'entrées comparables à l'année 2018, ce qui semble indiquer une stabilité de l'achalandage.

Depuis l'ouverture, l'écocentre de Baie-Comeau maintenait un haut rendement, tant sur le plan de l'achalandage que de la récupération de matières résiduelles. La modification de l'horaire de l'écocentre de Baie-Comeau en janvier 2018 est un facteur à prendre en considération quant à la réduction du nombre d'entrées et des quantités apportées à l'écocentre.

### **3.6 Magasin de réemploi**

En opération depuis le 13 mars 2014, le magasin de réemploi Phase 2 connaît un énorme succès auprès de la population. Tout objet et toute matière ayant un potentiel de réemploi apporté aux écocentres sont conservés afin d'être revendus au magasin de réemploi. Ces matières bénéficient d'une deuxième vie, soit

par leur mise en vente dans leur forme actuelle ou par leur transformation dans l'atelier d'ébénisterie et de mécanique adjacent au magasin.

En 2019, la Régie a célébré les cinq ans du magasin de réemploi. Diverses activités ont été organisées afin de remercier la clientèle et sensibiliser la population à l'importance du réemploi.

Voici les principaux résultats des activités du magasin depuis son ouverture :

- 275 tonnes détournées de l'enfouissement;
- 70 000 transactions;
- 1 000 créations en atelier;
- 200 000 objets vendus.

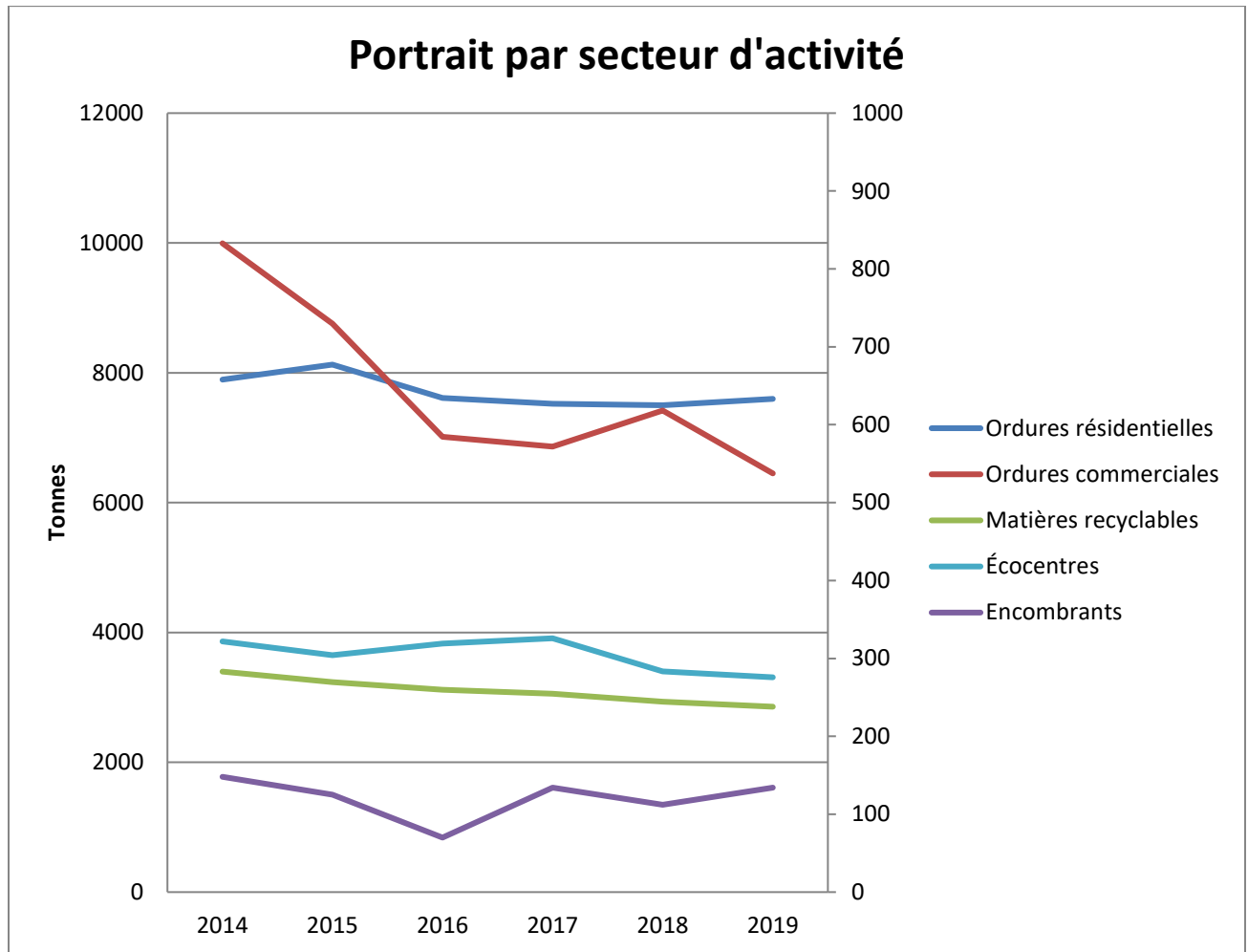
Le concept du magasin inspire d'autres municipalités qui souhaitent optimiser le réemploi à leur écocentre. La Régie reçoit nombre de demandes de renseignements sur le fonctionnement et visite des lieux.

La Régie a, par ailleurs, présenté le concept, qui se veut unique au Québec, lors du Colloque sur la gestion des matières résiduelles, organisé par Réseau environnement, en novembre 2019.

#### **4. PORTRAIT GLOBAL**

La Régie dresse un portrait global de ses activités afin de visualiser si elle atteint les objectifs fixés par le *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020*. La figure 4.1 ci-dessous résume le portrait de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Manicouagan.

Figure 4.1 Portrait historique global de la Manicouagan



## 5. SENSIBILISATION ET INITIATIVES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Dans l'optique d'être une référence dans la gestion des matières résiduelles et de répondre à sa mission, la Régie a fait de multiples efforts en termes d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ).

Liste des initiatives :

- Activité de sensibilisation auprès des jeunes lors de la Semaine de la famille de la Ville de Baie-Comeau;
- Plus grande collection à partir de matières recyclées au magasin de réemploi Phase 2 depuis l'ouverture;
- Sensibilisation lors de la Semaine québécoise de réduction des déchets;
- Participation à l'évènement Demain... Baie-Comeau et le Salon du consomm'acteur;

- Organisation et participation au colloque Azimut;
- Présentation sur le magasin de réemploi Phase 2 au congrès GMR 2019;
- Organisation d'une soirée conférence sur le « Zéro déchet »;
- Incitatif au réemploi à l'aide de promotions et ventes au magasin de réemploi Phase 2;
- Activités de sensibilisation des bonnes pratiques citoyennes en gestion des matières résiduelles;
- Activités de promotion des services offerts;
- Publicités dans le journal, à la radio, sur Facebook;
- Conférences et différentes collectes dans les écoles;
- Service permanent de récupération de carcasses durant la période de chasse;
- Accompagnement des ICI dans la gestion des matières résiduelles;
- Représentation sur divers comités régionaux sur l'environnement;
- Accompagnement à l'élaboration de la politique sur le bannissement du plastique de la Ville de Baie-Comeau;
- Élargissement de l'admissibilité au service gratuit de récupération des matières recyclables;
- Élaboration de l'élargissement des services de la Régie au TNO en collaboration avec la MRC Manicouagan.

La responsabilité citoyenne est au cœur des défis de la Régie. Pour l'organisation, le déchet ayant le moins d'impact sur l'environnement est celui que l'on ne produit pas. La Régie travaille en ce sens afin de limiter les déchets et les impacts environnementaux.

## 6. CONCLUSION

La majorité des quantités de matières traitées des divers secteurs d'activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan sont en diminution depuis 2014. Puisque l'objectif de la Régie est la réduction des déchets, ce phénomène contribue à atteindre les objectifs du PGMR 2016-2020. Les résultats qui suivent proviennent du calcul du taux de variation en pourcentage de l'année de référence 2014 par rapport à 2019.

Une diminution de 4 % est observée en 2019 en ce qui a trait à l'enfouissement des ordures résidentielles. La diminution de l'enfouissement est encore plus importante sur le plan des ordures commerciales, qui se chiffre à 35 %.

En ce qui concerne la collecte sélective, on enregistre une réduction de 16 %. Les écocentres et le point de service de la Manicouagan comptabilisent une baisse de 14 % de matières valorisées.

Plusieurs facteurs peuvent être invoqués pour expliquer ces constats. De façon générale, la baisse démographique de la MRC de Manicouagan, le contexte économique, l'amélioration de la gestion des matières résiduelles et la responsabilisation des consommateurs (tri à la source) expliquent en partie le rendement des dernières années.

Enfin, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan continue ses efforts d'amélioration des services aux citoyens à juste coût ainsi que ses activités de sensibilisation et de réduction des déchets auprès de la population.